

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET**Sélection d'un bureau d'études pour l'évaluation finale du Projet "Phase Intérimaire du Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (STOCK II CEDEAO)"**

Agence :	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
Projet :	Phase Intérimaire du Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Stock II)
Source de financement :	Agence Française de Développement (AFD)
Méthode de sélection :	Sélection fondée « Sur Qualité Seule (SQS)
Référence de la sélection :	ARAA/STOCK2/2026/AMI/03
Objet :	Sélection d'un bureau d'études pour l'évaluation finale du Projet "Phase Intérimaire du Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (STOCK II CEDEAO)"
Date de publication	19 août 2026
Date de limite :	10 septembre 2026 à 23 H 59 GMT

1. Objet

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD")¹ au titre de la phase intérimaire du projet Stock II, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements relatifs à l'activité : *sélection d'un bureau d'études pour l'évaluation finale du Projet "Phase Intérimaire du Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (STOCK II CEDEAO)*.

Les Services du Candidat auront pour objet *l'évaluation finale du projet Stock II*.

Les termes de référence détaillés sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <https://bit.ly/4gakK4a>

2. Objectifs**2.1 Objectif global**

L'évaluation finale du projet Stock II a pour objectif de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et résultats du projet relatifs à la contribution du projet à l'amélioration de la gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales en Afrique de l'Ouest, en cohérence avec la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire.

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'évaluation permettra notamment de :

- Mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, en particulier l'opérationnalisation de la RRSA et le renforcement des dispositifs nationaux et des stocks de proximité ;

- Analyser les effets du projet sur la sécurité alimentaire régionale, notamment en termes de stockage et de réponse aux crises ;
- Identifier les forces et faiblesses des mécanismes de mise en œuvre et de gestion du projet ;
- Analyser les appuis au processus de révision de la stratégie régionale de stockage et d'ajustement de la RRSA, et in fine évaluer la qualité de processus (l'implication des parties prenantes, la qualité du dialogue, l'élaboration des compromis, etc.) ;
- Formuler des recommandations pour le développement de la nouvelle phase de déploiement de la Stratégie Régionale de Stockage, notamment en matière de financement, de gouvernance et d'adaptation aux nouvelles crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales.

3. Critères d'éligibilité

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

☒ Cabinets/Bureaux
d'études

☐ Consultants individuels

☐ ONG

☐ ONG et bureau(x) d'études en
Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Le maximum de **quinze (15) références** sera présenté par chaque candidat. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus.

En particulier, il est attendu que les candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants :

- ***Durée / volume / taille du projet concerné : références relatives à des missions d'évaluation finale ou intermédiaire de projets/programmes nationaux ou régionaux de sécurité alimentaire, de stockage stratégique, de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ou équivalent, réalisées au cours des 10 dernières années, impliquant plusieurs pays ou institutions régionales en Afrique de l'Ouest et au Sahel.***

- **Nature des services attendus** : évaluation finale de projet/programme ; analyse de performance selon les critères CAD de l'OCDE ; revue stratégique et institutionnelle ; évaluation des mécanismes de gouvernance ; analyse d'impact et de durabilité ; conduite d'études qualitatives et quantitatives ; supervision et coordination des missions de terrain ; animation d'ateliers multi-acteurs ; formulation de recommandations stratégiques et opérationnelles. ;
- **Domaine et/ou expertise techniques** : sécurité alimentaire et nutritionnelle ; stockage de sécurité alimentaire ; gestion des crises alimentaires et pastorales ; gouvernance des réserves alimentaires ; systèmes régionaux et nationaux de réponse aux crises ; suivi-évaluation de programmes ; politiques agricoles et alimentaires régionales ; résilience et souveraineté alimentaire ; analyse institutionnelle et organisationnelle ; approches participatives et théorie du changement ou équivalent.
- **Zone d'intervention / références requises** : expériences démontrées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment dans l'espace CEDEAO / UEMOA / CILSS ; références de collaboration avec des institutions régionales, des bailleurs internationaux (notamment Agence française de développement et Union européenne), ainsi qu'avec des ministères, organisations paysannes et acteurs du stockage alimentaire dans la région. Une excellente maîtrise du français est exigée ; la connaissance de l'anglais constitue un atout.

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire doit remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

En conséquence, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

4. Dépôt des candidatures – méthode de sélection- demande d'informations complémentaires

4.1 Dossier de candidature

Les dossiers de manifestation d'intérêt sont constitués de :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Si le Candidat est constitué en groupement : une copie de l'accord de groupement ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement ;
- La Déclaration d'Intégrité dûment signée (modèle en Annexe 1) ;
- La lettre d'engagement – Sûreté du Consultant signée (selon le modèle fourni en Annexe 2) ;
- Une présentation du Cabinet/Bureau d'études ou du Groupement ;

- La liste des références des prestations récentes et similaires y compris les preuves de bonne exécution

L'ensemble des documents doit être regroupé dans un fichier unique au format PDF avec la mention suivante : « **NOM du Bureau ou du Groupement-AMI03-2026** »

4.2 Dépôts des offres de manifestation d'intérêt

Les offres de manifestation d'intérêt sont reçues au plus tard le **10 septembre 2026 à 23 H 59 GMT**, par téléchargement à travers le lien suivant : <https://bit.ly/4hxLFte>

Le Client confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec le Client la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.

4.3 Méthode de sélection

Une firme ou un groupement de firmes sera retenu sur la base d'une sélection fondée sur Qualité Seule (SQS) conformément aux Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers (Edition de février 2024). L'ARAA dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues et après avis de non-objection de l'AFD, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

4.4 Demande d'informations complémentaires

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite à l'adresse de courriel mentionnée ci-dessous, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org ; azonou@araa.org avec l'objet « **AMI 03_Evaluation finale du Projet Stock 2** ».

Le Client répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en publiant la réponse sur les mêmes supports que la publication initiale du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet appel à candidatures.

Le Directeur Exécutif

Kanfitin KONLANI

Annexes :

Annexe 1 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale ;

Annexe 2 : Lettre d'engagement – Sûreté du Consultant.